



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Pour : 26
Contre : /
Abstention : 1 (FD)

**Objet : Décision
Modificative n° 2**

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire explique la nécessité d'abonder certaines opérations en dépenses d'investissement :

- . L'opération 107 : écoles d'un montant de 15 500 € (pour essentiellement un complément de travaux sur les vidéophones des écoles),
- . L'opération 120 : complexes sportifs pour 4 870 € correspondant à un remplacement de cumulus aux vestiaires du stade de Mousserolles,
- . L'opération 36 : centre-ville - aménagement voiries pour un montant de 24 542 € correspondant principalement à l'étude sur le secteur de la Gargale,
- . L'opération 91 : acquisition de biens : en particulier acquisition d'un podium pour les festivités de la Ville,

Pour équilibrer, des crédits seront prélevés sur :

- . L'opération 34 : pour un montant de 164 451 € (économie par rapport à la prévision sur les travaux de voirie de Matignon, et travaux différés à 2018 comme parvis de l'Eglise),
- . L'opération 87 pour un montant de 130 000 € correspondant à l'achat de la gare qui est différée.

En recette d'investissement :

- des ajustements par rapport à la réalisation actuelle des recettes :
- . Article 10222 : FCTVA régularisation de - 5 119 €
- . Article 10223 : Taxe d'aménagement : un complément de crédit de 50 264 €

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . Article 1641 : Emprunts : une régularisation de – 357 222 €
- De nouvelles subventions aujourd'hui notifiées sont prises en compte :
- . Article 13248 pour 6 244 €, subvention du Syndicat mixte des transports pour la réalisation de quais de bus,
- . Article 1341 : attribution de la DETR pour les travaux de l'extension de l'école Jean Baptiste Lanusse pour 113 154 €,
- . Article 1348 : attribution d'une subvention CAF pour 9 200 € pour l'acquisition d'un portail « famille ».

Des régularisations d'opérations d'ordre :

- . 35 000 € de crédits en plus sur les travaux en régie (recette de fonctionnement sur l'article 722, dépenses d'investissement au 21318 (040),
- . 5 078 € de régularisation d'amortissement (6811 en dépenses de fonctionnement et 28 en recettes d'investissement).

En dépenses de fonctionnement :

- . pour pallier aux difficultés budgétaires du CCAS, il est nécessaire de verser une subvention complémentaire à hauteur maximale de 80 000 €,
- . lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2017, il a été pris une délibération pour attribuer à la Fondation de France la somme de 1 000 € en faveur des sinistrés des Antilles,

En recettes de fonctionnement :

- . Il sera rajouté à l'article 7381 : 51 078 € liés à des produits supplémentaires de droits de mutation.

Ainsi après toutes ces modifications la décision modificative sera équilibrée en fonctionnement (86 078 €) et en investissement (-178 401 €) pour un total global de dépenses et de recettes de – 92 323 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>
2115 (21) – 810 – 87 : Terrains bâtis	-130 000,00	10222 (10) – 01 : FCTVA	-5 119,00
21312 (21) – 20 – 107 : Bâtiments scolaires	15 500,00	10223 (10) – 01 : Taxe d'aménagement (ex TLE)	50 264,00
21318 (040) – 01 : Autres bâtiments publics	35 000,00	13248 (13) – 820 – 34 : Autres communes	6 244,00
21318 (21) – 412 – 120 : Autres bâtiments publics	4 870,00	1341 (13) – 211 – 107 : Dotation	113 154,00
2151 (21) – 820 – 34 : Réseaux de voirie	-164 451,00	1348 (13) – 20 – 107 : Autres	9 200,00

2188 (21) – 810 – 91 : Autres	36 138,00	1641 (16) – 01 : Emprunts en euros	-357 222,00
2315 (23) – 820 – 36 : Installation, matériel	24 542,00	28158 (040) – 01 : autres installations, matériels, et outillages	5 078,00
Total	-178 401,00		-178 401,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap) – fonction – opération</i>	<i>Montant</i>
657362 (65) – 520 : CCAS	80 000,00	722 (042) – 01 : Immobilisations	35 000,00
6574 (65) – 520 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres	1 000 ,00	7381 (73) – 01 : Taxe additionnelle aux droits de mutations	51 078,00
6811 (042) – 01 : Dotations aux amortissements des immobilisations	5 078,00		
TOTAL	86 078,00		86 078,00
TOTAL DEPENSES	-92 323,00		-92 323,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **décide** de modifier les crédits ouverts au budget 2017 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 décembre 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017